



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20120709-22179-DE-1-1_0 |
| Date de signature : 12/07/12 |
| Date de réception : jeudi 12 juillet 2012 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.691**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURES - ACQUISITION ET MISE EN OEUVRE D'UN LOGICIEL DE GESTION INDIVIDUALISÉE DU TEMPS DE TRAVAIL ET DU MATÉRIEL DE POINTAGE ASSOCIÉ- SIGNATURE DU MARCHÉ

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme le MAIRE

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURES - ACQUISITION ET MISE EN OEUVRE D'UN LOGICIEL DE GESTION INDIVIDUALISÉE DU TEMPS DE TRAVAIL ET DU MATÉRIEL DE POINTAGE ASSOCIÉ- SIGNATURE DU MARCHÉ
- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Dans le cadre d'une démarche globale d'amélioration du service et d'accueil du public, la Ville d'Aix en Provence a engagé une réflexion pour élargir les horaires d'ouvertures des services accueillant du public.

Le choix de mettre en place un matériel de pointage de type badgeuse à carte a été acté.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 23 janvier 2012.

Les prestations sont divisées en une tranche ferme (Acquisition et mise en œuvre d'un logiciel de gestion individualisée du temps de travail, du matériel de pointage associé et des prestations de mise en œuvre, de formation et de maintenance associées pour la Bibliothèque Méjanès et pour 3 autres sites (bibliothèques)) à prix forfaitaires, d'une durée de 4 ans à compter de la notification;

Et une tranche conditionnelle (acquisition et mise en œuvre du logiciel pour d'autres sites), à bons de commande avec maximum de 120 000 euro(s) HT passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

La tranche conditionnelle devra être affirmée par ordre de service dans un délai maximum de 18 mois à compter de la notification du marché.

Aucune variante, ni prestations supplémentaires ou alternatives ne sont autorisées.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2012/03CB a été adressé le 23 janvier 2012 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E..... paru le 25 janvier 2012
- B.O.A.M.P..... paru le 25 janvier 2012
- Courrier d'AIX..... paru le 28 janvier 2012
- Les Nouvelles Publications..... paru le 27 janvier 2012

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 12 mars 2012 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 4 plis (dont 2 dématérialisés).

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

| Critères | Pondération |
|----------------------|--------------------|
| Prix des prestations | 40% |
| Valeur technique | 60% |

Au cours de la séance du 12 avril 2012, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé de déclarer le marché infructueux.

En effet, les 4 offres reçues présentaient toutes des irrégularités :

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de la relance de ce marché en marché négocié en application de l'article 35.I.1° avec les 4 sociétés ayant proposé une offre.

Suite aux négociations et au vu du rapport d'analyse, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé au cours de la séance du 21 juin 2012, de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentées par :

La Société INCOTEC, pour un montant forfaitaire de 56 998,75 € HT pour la tranche ferme et pour un montant de Détail Quantitatif Estimatif de 62 274,00 € HT pour la tranche conditionnelle.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché ainsi que ses reconductions éventuelles, et tous les documents s'y rapportant relatifs au marché pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un logiciel de gestion individualisée du temps de travail et du matériel de pointage associé avec la société INCOTEC pour un montant de 56 998,75 € HT pour la tranche ferme.

2012.691 - MARCHÉ DE FOURNITURES - ACQUISITION ET MISE EN OEUVRE D'UN LOGICIEL DE GESTION INDIVIDUALISÉE DU TEMPS DE TRAVAIL ET DU MATÉRIEL DE POINTAGE ASSOCIÉ- SIGNATURE DU MARCHÉ

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 54 |
| Présents | : 49 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 54 |
| Pour | : 54 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**